

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MALAUCENE**

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de novembre à dix-neuf heures , le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Christian MANCIP	TRAMIER	Mme Sandrine SAEZ
Mme Chantal MOCZADLO	M. Pierre GAC	Mme Geneviève SIAUD
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	M. Franck VALLON
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	
Mme Christelle ABATE	Mme Martine MARCHAND	

Ont donné pouvoir :

- Mme Petya MARINOVA à M. le Maire
- M. Gilles MANCEL à Mme Sandrine SAEZ
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Chantal MOCZADLO

2023 DGS 207	Convention cadre avec le centre de gestion de la fonction publique de Vaucluse (CDG84) pour l'assistance et le conseil en organisation ressources humaines et statutaires
---------------------	--

Rapporteur : M. Michel ROURRE

Les conseillers municipaux sont informés que la collectivité peut bénéficier de l'assistance, du conseil en organisation, ressources humaines et statutaires du CDG 84.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Conseil en organisation : 450 € /j
- Accompagnement d'une démarche GPEC : 450 € /j
- Ateliers de compétence/Bilans professionnels : 50€/h
- Accompagnement des managers et de leurs équipes : tests de personnalité (outils Talents)
- Aide à la réalisation de documents RH : 450 € /j
- Test de personnalité / Outil « Talents » : 240€/j
- Etudes juridiques statutaires : 450€/j
- Aide au recrutement

- Etablissement de la paye / Accompagnement ponctuel à l'élaboration bulletin
- Calcul allocation chômage (allocation de retour à l'emploi) :150 €/étude

Pour bénéficier de l'ensemble de ces prestations, il est proposé de passer une convention avec le CDG 84 et ce pour une durée de 1 an.

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 14 novembre 2023, le conseil municipal est appelé à valider les termes de la convention cadre avec le centre de gestion de la fonction publique de Vaucluse (CDG84) pour l'assistance et le conseil en organisation ressources humaines et statutaires

**Le Conseil Municipal
Le rapporteur entendu,
Délibère et décide**

- De valider les termes de la convention cadre avec le centre de gestion de la fonction publique de Vaucluse (CDG84) pour l'assistance et le conseil en organisation ressources humaines et statutaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture

Publiée le 22 janvier 2024

Vu la secrétaire de séance :
Mme C. MOCZADLO

Pour	22
Abstention	0
Contre	0